

Muriel Bourdon

L'Europe des universitaires

Un exemple grenoblois

Presses universitaires de Grenoble

■ Avant-propos ■

Le livre de Muriel Bourdon, issu de sa thèse d'histoire soutenue en octobre 2010 à l'université Pierre-Mendès-France (UPMF), rend particulièrement compte du rôle d'un milieu porteur d'idées, de l'idée européenne et d'idées sur l'Europe. Ce qui transparait en effet dans l'histoire de la politique européenne « inventée » et développée par les universitaires grenoblois, c'est le poids du facteur « idées », souvent marginalisé dans les approches fonctionnalistes et intergouvernementaliste de la construction européenne. Pour la première approche, on le sait, le transfert de loyauté du national vers le communautaire se fait de façon abstraite et mécanique ; quant à la seconde, seule importe la fonction instrumentale d'un processus destiné à « sauver » l'État-nation. Nous voyons ici une Europe se construire de façon pragmatique par « en-bas », mais sans que la quête de sens soit jamais absente. La rencontre entre le secrétaire général de la Commission européenne Émile Noël et les pionniers grenoblois lors du fameux colloque de 1970 à l'UPMF sur la politique éducative, se fait ainsi au nom d'une Europe à unir, en vertu d'une mémoire meurtrie commune de la seconde guerre mondiale. C'est encore l'idée européenne qui anime toujours les universitaires dans les années 1990-2000 lorsqu'ils se mettent, en tant qu' « éclaireurs », au chevet d'une Union européenne en panne de légitimité. Le travail de Muriel Bourdon s'inscrit clairement dans un courant de recherche qui vise à donner une nouvelle dimension aux facteurs humain et idéal, rendant les « Européens » des institutions communautaires moins abstraits : ainsi les membres de la Haute autorité de la CECA et de la Commission étudiés par Maud Carbonell, Michel Dumoulin ou Anna-Maria Fiorentini ; ou interprétant encore l'idée européenne dans son association avec des milieux spécifiques qui la diffusent et la légitiment : cercles de la grande industrie, monde du grand commerce, syndicalisme agricole... La Communauté européenne, puis l'Union européenne, est un construit qui évolue grâce à des discours et des représentations. Ces *collective ideas* permettent aux hommes d'agir comme des êtres sociaux. À condition, bien sûr, de penser les idées en relation avec les intérêts. Pour les pionniers et les éclaireurs de l'université Pierre-Mendès-France, ces intérêts sont disciplinaires. Muriel Bourdon nous montre que des milieux disciplinaires s'engagent plus que d'autres : les juristes et les économistes en premier lieu, avec les figures emblématiques de Jean-Louis Quermonne et Louis Reboud. Nulle surprise d'y voir les juristes lorsqu'on connaît leur implication au sein de l'europhisme de l'entre-deux-guerres (Georges Scelle, Louis Le Fur, Boris Mirkine-Guetzévitch) et au sein de la mobilisation transnationale pour une Fédération européenne dans l'immédiat après-seconde guerre mondiale (Paul Reuter, Daniel Villey, Fernand Dehousse, Hans Nawiesky, Carlo Schmidt). Pour les juristes grenoblois, l'Europe est aussi un chantier institutionnel, une table rase où peut se déployer le volontarisme constructiviste ; pour eux, comme pour leurs collègues

économistes du CUREI, les politiques publiques européennes définissent de même un espace d'action propre pour tous les « techniciens » qui ambitionnent d'éclairer les « politiciens », d'être les législateurs secrets guidant les législateurs formels, rêvant peut-être de substituer l'expertise juridique au pouvoir politique défaillant ou trop en prise avec les « passions » nationales. Paul Reuter ne concevait-il pas ainsi l'expert « indépendant » comme une solution transitoire pour gouverner l'Europe en l'absence d'un homme « européen » ? L'europanisation des politistes grenoblois se fera plus tard dans le cadre du processus de normalisation académique des questions européennes au sein de l'Institut d'études politiques. Ce n'est pas un hasard si cette normalisation se fait à travers le champ préférentiel des politiques publiques dont le CERAT fût l'épicentre dans les années 1980.

Le livre de Muriel Bourdon pose implicitement la question de la frontière épistémologique entre le métier d'enseignant-chercheur sur l'Europe et le militantisme européen. L'empathie précède-t-elle l'étude, ou l'étude de l'objet suscite-t-elle l'empathie ? Dans sa « Pavanne du CUREI », Louis Reboud rappelle le « feu sacré » des fondateurs. Jean-Louis Quermonne adresse un « Manifeste aux jeunes générations ». Ce que montre en fait l'auteur, c'est qu'étudier l'Europe, c'est participer à sa construction. On voit ici des universitaires producteurs eux-mêmes d'expertise intégrer et adapter ensuite les programmes européens en matière d'éducation et de formation. On est frappé à cet égard de voir que c'est lors de la période 1970-1984, années de stagnation institutionnelle et années noires des théories de l'intégration européenne, que sont posés les instruments de la future europanisation universitaire. On n'oubliera pas non plus que l'investissement des universitaires grenoblois dans un réseau européen qui tend à devenir un système de gouvernance à niveaux multiples (régional, national, communautaire) s'inscrit dans le contexte particulier d'une autre expérience de « gouvernance », celle de la municipalité d'Hubert Dubedout (1965-1983) productrice elle aussi d'exemplarité à fort écho national.

À travers une réflexion d'ensemble sur l'europanisation d'une université, c'est donc l'aventure très forte d'une génération qui nous est racontée. Si l'Europe progresse par crises comme aimait le constater Jean Monnet, laissons espérer que la situation actuelle de l'Union appelle de semblables éclaireurs.

Bernard Bruneteau
Professeur d'histoire contemporaine

■ *Témoignage de Jean-Louis Quermonne,
président honoraire de l'université
des sciences sociales de Grenoble* ■

Mieux qu'une postface, ces quelques lignes veulent être un témoignage. Lorsque Muriel Bourdon m'entretint pour la première fois de son projet de thèse, je réagis en effet avec perplexité. Car circonscrit à la relation du rôle joué par l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble en faveur de l'eupéanisation de la recherche en sciences sociales et de l'enseignement supérieur, le sujet me paraissait limité. Et parmi les « pionniers » inventoriés par l'auteur, celle-ci semblait m'accorder un rôle exorbitant.

La lecture de la thèse une fois achevée et davantage encore celle de cet ouvrage m'en auront détrompé. D'une part, Muriel Bourdon a réussi à mener une minutieuse enquête, associant consultation des archives à de nombreux entretiens non directifs. Et celle-ci m'a fait découvrir une multitude d'initiatives que je ne connaissais pas ou dont je ne me souvenais plus. D'autre part je n'avais pas mesuré la portée de quelques-unes d'entre elles, parmi lesquelles le colloque des 29-31 octobre 1970 à la faveur duquel l'université de Grenoble 2 a accueilli une multiplicité d'acteurs qui sont à l'origine d'actions européennes au premier rang desquelles figure le programme Erasmus. Dès lors, dépassant largement sa base monographique pour s'élargir à l'échelle nationale et européenne, la recherche justifie son titre : *L'Europe des universitaires*.

J'ai donc beaucoup appris à la lecture du livre. Et j'ai apprécié sa rigueur méthodologique qui combine l'exactitude des faits recensés localement avec la mesure de l'essor donné au plan national et communautaire au processus d'eupéanisation qui a finalement débouché sur le « système LMD » (licence, maîtrise, doctorat). Or la réussite de la recherche entreprise, qui déborde largement le stade de la monographie, n'a été rendue possible que par une démarche interdisciplinaire respectueuse des exigences propres à l'histoire, à la sociologie et finalement à la science politique, à laquelle seulement quelques auteurs, comme Christine Musselin, ont jusqu'à présent ouvert la voie.

Au départ, l'aventure n'était pas assurée du succès. Car chaque cas relaté pouvait sembler de dimension modeste. Mais l'accumulation des expériences entamées par des universitaires engagés dans divers domaines des sciences sociales, relayés par les efforts de la Commission européenne et des mouvements associatifs, témoigne du rôle que dans un secteur stratégique comme celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, la société civile peut jouer dans le processus d'intégration européen. Et, par-delà le secteur étudié, l'œuvre entreprise par Muriel Bourdon est une précieuse contribution à la connaissance de la place occupée par les réseaux d'acteurs dans la poursuite de ce processus.

Reste à savoir quelles en seront les limites? Car il arrive un moment où le seuil de développement ne saurait être franchi sans l'intervention décisive des pouvoirs publics, tant à l'échelle nationale qu'européenne. Or l'enseignement supérieur et la recherche n'occupent pas aujourd'hui une place de choix parmi les compétences, mêmes concurrentes, de l'Union européenne. Et le processus de Lisbonne engagé en l'an 2000, auquel fait allusion avec raison l'auteur de l'ouvrage, ne brille pas par son succès, même si la mondialisation dicte à l'ancien continent un avenir qui, pour être radieux, nécessitera non seulement la maîtrise des nouvelles technologies, mais encore et surtout le développement des sciences, toutes disciplines réunies. Puisse donc l'eupéanisation des universités continuer à y contribuer, tant dans le domaine des sciences dures que cherche à évaluer avec plus ou moins de succès le classement de Shanghai, que dans celui des sciences de la société, dont la construction européenne est l'objet.

■ Introduction ■

Le 9 mai 2010, la France célébrait le soixantième anniversaire de la déclaration Schuman. Dans le Salon de l'horloge du Quai d'Orsay, le ministre français des Affaires étrangères prononçait alors cette phrase demeurée célèbre :

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.

Conformément à ses vœux, la paix s'est installée en Europe depuis l'adoption des premiers traités. Si l'histoire glorifie déjà le rôle de ses pères fondateurs (Jean Monnet, Robert Schuman, etc.), certains historiens s'attachent à mettre en valeur depuis les années 1990 le rôle des réseaux économiques, politiques et religieux ayant œuvré pour une solidarité de fait. Parmi les groupes d'influence sur la politique européenne, celui des universitaires demeure néanmoins peu étudié. Or il a grandement contribué au rapprochement entre les peuples avec, notamment, l'emblématique programme Erasmus qui, en 2009, passait le cap des deux millions d'étudiants partis étudier dans une université européenne. Selon Jacques Delors, président de la Commission européenne de 1985 à 1995, les deux symboles de la réussite communautaire seraient l'euro et Erasmus.

Pourtant, rien ne destinait l'Europe des universités à devenir l'une des réalisations concrètes les plus achevées de l'Union européenne. Bien que faisant partie des recommandations du Congrès de La Haye en 1948, les premiers programmes européens d'échanges universitaires ne voient le jour qu'en 1976, prélude au programme Erasmus né en 1987. Il faut par ailleurs attendre la naissance de l'Union européenne en 1992 pour que l'éducation fasse explicitement partie des compétences communautaires inscrites dans le Traité de Maastricht. Depuis, sa reconnaissance s'est accélérée avec le lancement du processus de Bologne en 1998, visant à créer un espace européen d'enseignement supérieur. De nos jours, au nom de la compétitivité économique et de la diffusion d'un modèle culturel et politique, l'Europe des universités constitue l'un des socles sur lequel repose l'avenir de l'Union.

Ce livre vise à mettre en valeur le rôle des universitaires en tant que milieu porteur de l'idée européenne. L'université possède en effet différents atouts qui font d'elle l'institution européenne par excellence. Sa vocation universelle (*universitas*) la destine en premier lieu à diffuser des valeurs humanistes, fondement même de la construction européenne. De plus, ses traditions d'échange et de mobilité la font rayonner au-delà des frontières. Enfin, bien qu'étant autonome depuis le Moyen Âge, statut qu'elle défend jalousement, elle n'en conserve pas moins des liens étroits avec les sphères du pouvoir, formant et conseillant les « princes », ou s'impliquant même directement dans le gouvernement des choses (*res publica*). Voir évoluer les relations entre le monde universitaire et la construction européenne amène à s'interroger sur l'Europe rêvée, mais aussi vécue et construite par les universitaires.

Il s'agit de décrire à la fois la genèse de l'Europe des universités et le rôle du milieu universitaire dans la construction européenne. L'exemple choisi est celui de l'université des sciences sociales de Grenoble, rebaptisée université Pierre-Mendès-France (UPMF) en 1991. Située au cœur des Alpes, elle n'a pas de vocation spécifiquement européenne contrairement à Paris, lieu de concentration de l'élite ou Strasbourg, point névralgique du conflit franco-allemand. Issue de la loi d'orientation d'Edgar Faure du 12 novembre 1968, l'université, créée deux ans plus tard, a célébré en 2010 son quarantième anniversaire. Dresser le bilan de ces années écoulées est une manière de rendre hommage aux pionniers de l'Europe.

Nous allons donc voir le rôle des universitaires grenoblois dans l'élaboration de la politique européenne à travers l'éclairage de leurs réseaux *en* Europe et *par* l'Europe. Ils constituent des indicateurs de leur époque, du contexte social, économique et idéologique. Ainsi, lors de la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, certains universitaires s'impliquent dans le processus de démocratisation de l'ancien bloc soviétique au nom de la politique de voisinage.

Pourquoi avoir décidé d'étudier l'université des sciences sociales plutôt que celle des lettres ou des sciences? Ce choix s'explique par l'évolution même de la construction européenne. Née de la politique des petits pas, elle s'étoffe progressivement pour dépasser la simple dimension économique et s'ouvrir à d'autres horizons. Or la pluridisciplinarité de l'université des sciences sociales rend compte de cette complexité. Ainsi sont donc évoqués dans cet ouvrage les économistes, les juristes, les politologues, les historiens, les sociologues, les psychologues, les spécialistes des sciences de l'éducation et les urbanistes. Cette histoire inclut également l'Institut d'études politiques, fondé en 1948 et rattaché à l'université des sciences sociales en 1990.

Ainsi que l'illustre le schéma ci-dessous, l'université se trouve également au cœur d'un réseau comprenant l'échelle locale (la ville et la région), nationale (le gouvernement) et européenne (les institutions de l'Union européenne).

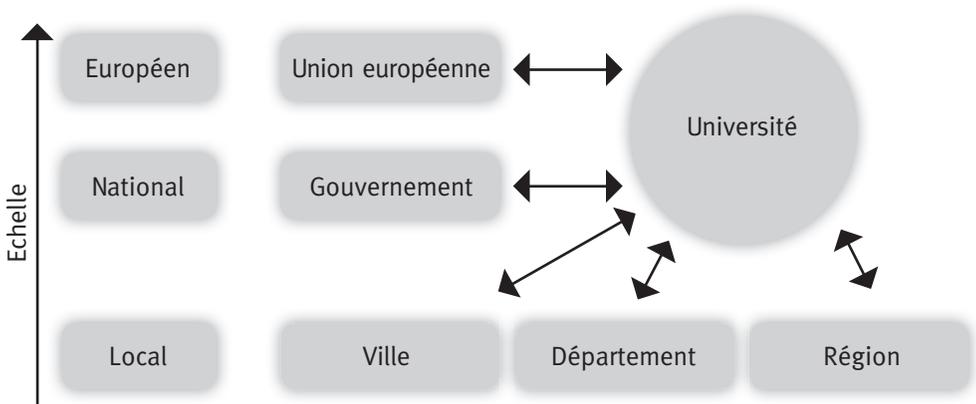


Figure 1. L'université au cœur d'un réseau institutionnel.

Ce réseau institutionnel, qui participe grandement à l'histoire européenne de l'université, est largement évoqué tout au long de l'ouvrage.

L'histoire de l'université des sciences sociales et de ses réseaux européens peut se découper en trois cycles intitulés successivement *L'Europe des pionniers* (de 1970 à 1984), *L'étape de l'europanisation de l'université* (de 1985 à 1997) et *Le défi de l'internationalisation* (de 1998 à nos jours). Ces trois temps puisent leurs origines dans la période fondatrice d'après-guerre, marquée par le Congrès de La Haye et l'adoption des traités fondateurs (1948-1969). Elle fait l'objet d'une partie introductive.

Consacrée aux années 1948-1969, cette première partie décrit ainsi la genèse de la construction européenne. Au Congrès de l'Europe de 1948, période d'euphorie de l'idée européenne, succède la construction pragmatique d'une Europe économique. À Grenoble, les premiers penseurs de l'Europe mettent en place leur espace de recherche et leurs réseaux au sein de la faculté de droit et d'économie. Sur le plan symbolique de la réconciliation, la faculté des lettres intensifie ses échanges avec l'Italie tandis que se nouent des relations particulières avec l'Allemagne, des deux côtés du mur.

L'Europe des pionniers (de 1970 à 1984) s'étend de la genèse de l'université des sciences sociales en 1970 jusqu'à l'adoption en février 1984 du projet Spinelli d'Union européenne par le Parlement. L'université des sciences sociales, issue des mouvements contestataires de mai 1968, se place dès sa naissance *au cœur de la réflexion sur l'Europe des universités* (Chapitre 1). Soutenue par la Commission des communautés européennes, elle accueille un colloque destiné à inventer une politique éducative absente des Traités fondateurs. Les propositions formulées par les trois cents manifestants inspirent encore aujourd'hui la politique éducative de l'Union européenne.

Penser l'Europe en réseaux (Chapitre 2) est la spécialité du centre pluridisciplinaire de recherche sur l'Europe, le CUREI, dont le vaste réseau dépasse le seul cadre universitaire.¹ La recherche européenne se développe parallèlement de façon pragmatique au sein de laboratoires juridiques ou économiques en fonction du contexte (la crise pétrolière) ou des contingences du développement du marché commun.

Expression d'une « Europe voulue », certains universitaires s'engagent à *rapprocher les peuples* (Chapitre 3). Au nom de la réconciliation, les historiens œuvrent à l'écriture d'une histoire commune entre Français et Italiens. Dans le contexte de la conférence d'Helsinki sur le rapprochement Est-Ouest, des réseaux de recherche se nouent avec l'autre Europe. La Commission européenne lance à travers les premiers programmes de mobilité la construction d'une Europe pragmatique « par la base » donnant lieu à Grenoble aux premiers accords multilatéraux, prémices d'un espace européen de l'éducation.

L'étape de l'europanisation (de 1985 à 1997) débute sous la présidence de Jacques Delors de la Commission européenne, période de relance de la construction européenne. Il s'achève en 1997 avec l'adoption par le Conseil européen d'Amsterdam d'un projet

1 CUREI est l'acronyme de Centre universitaire de recherche européenne et internationale.

de Traité sur l'Union européenne. L'Acte unique et le Traité de Maastricht ouvrent de nouvelles perspectives avec l'élargissement des compétences communautaires et conduisent à l'émergence d'une conscience européenne au sein de l'université.

Construire l'Europe (Chapitre 1) signifie changer d'échelle au sein de l'université des sciences sociales rebaptisée Pierre-Mendès-France. Les chercheurs se fédèrent au sein d'un Espace européen. À l'échelle du site grenoblois, les quatre universités se regroupent en un Pôle scientifique européen.

Expérimenter l'Europe (Chapitre 2) est l'autre dimension de l'europanisation de l'université. Elle s'élabore sous l'impulsion de la Commission européenne et de son célèbre programme Erasmus mais également avec la complicité de la Région Rhône-Alpes qui finance largement la mobilité étudiante.

Resserrer l'union entre les peuples (Chapitre 3) devient l'objectif des universitaires grenoblois avec la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique. Ils s'appuient à la fois sur l'Union européenne, le gouvernement français et la région Rhône-Alpes dans la mise en place d'un réseau dense avec les pays d'Europe centrale et orientale et la Russie.

Le défi de l'internationalisation (de 1998 à nos jours), auquel répondent la Déclaration de la Sorbonne (1998) et la stratégie de Lisbonne (2000) visant à créer un Espace européen de l'éducation et de la recherche compétitif dans un monde globalisé, demeure d'actualité.

L'université est au cœur de la construction européenne (Chapitre 1) qui vise à bâtir l'économie de la connaissance. Les collectivités territoriales s'impliquent largement dans ce défi par un jeu de gouvernance.

Les universitaires se portent au chevet de l'Union (Chapitre 2) qui est alors en quête de légitimité, souffrant de déficit démocratique et hésitant sur ses frontières. Ils sondent la citoyenneté européenne et enquêtent sur le peuple européen. Décidés à combattre l'europessimisme, certains militent activement dans des réseaux afin de faire naître ce peuple européen. D'autres mettent en valeur un patrimoine et une histoire commune.

Les universitaires se font «éclaireurs» de l'Europe (Chapitre 3) face aux nombreux défis qui s'imposent à l'Union élargie à vingt-sept membres. Leurs actions se situent au sein de différents réseaux : communautaires, gouvernementaux mais également auprès de la société civile. Ils interviennent sur plusieurs fronts allant de la proposition d'une nouvelle forme de fédéralisme à l'élaboration d'une Europe de l'environnement.

Cette « histoire cyclique, histoire du temps présent », pour reprendre l'expression de l'historien Robert Frank, est liée aux représentations du milieu universitaire. En remontant au Congrès de La Haye de 1948, elle engage le lecteur à redécouvrir ses racines, le laissant juge des progrès accomplis mais aussi des ruptures, en espérant qu'il en tirera une clé de lecture pour l'avenir.

■ *Expérimenter l'Europe : la promotion de la mobilité* ■

L'éducation constitue une des priorités du président de la Commission Jacques Delors :

J'allais surtout me consacrer aux étudiants parce que mes différentes pérégrinations m'avaient montré que ceux qui avaient fait des études supérieures comprenaient mieux que les autres la construction européenne. Si ces étudiants étaient appelés à circuler en Europe et à se rencontrer, me disais-je, on créerait là un esprit européen.¹⁰²

Jacques Delors émet, dès 1985, l'idée que les étudiants européens effectuent une partie de leur cursus à l'étranger. Cette proposition rencontre des résistances. Elle aboutit un an plus tard, en décembre 1986, lors du Conseil européen de Londres. Selon une approche « par la base », la Commission Européenne se lance alors dans les grands programmes d'éducation et de formation, ouvrant la mobilité à un plus grand nombre d'étudiants. Les enseignants créent de nouveaux réseaux. En Rhône-Alpes, la naissance d'une gouvernance entre l'université et la région permet d'accélérer cette évolution. Les réseaux ainsi créés contribuent à une européanisation croissante de l'université des sciences sociales.

SECTION I

UN PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'ENVERGURE : ERASMUS

L'intérêt de Jacques Delors pour l'éducation est perceptible tout au long de sa carrière. Dans ce domaine, les grands programmes communautaires sont élaborés sous sa présidence. L'adoption du plus célèbre d'entre eux, Erasmus, fut pourtant l'objet d'une longue bataille pour l'un de ses pères, Hywel Ceri Jones. La mise en place du programme selon le principe de subsidiarité implique une répartition des tâches entre la Commission et le gouvernement français. L'exemple de l'université des sciences sociales confirme le succès d'Erasmus et des programmes complémentaires : l'un, ECTS, portant sur le transfert de crédits, l'autre, LEONARDO, sur la formation professionnelle.

102 Jacques Delors, *op. cit.*, p. 318.

§1 – Les pionniers d'Erasmus

« Accroche une étoile à ton diplôme » tel est le slogan du programme Erasmus dont l'acronyme rappelle la tradition du voyage universitaire à l'époque des humanistes. Les pionniers d'Erasmus mettent en place leur programme selon une philosophie très précise d'où découle le pragmatisme anglais. Il s'agit de l'approche par la base (bottom-up approach) qui s'oppose à une construction de l'Europe par les élites. Alan Smith pilote le programme dont l'acceptation par le Conseil fait l'objet d'une grande bataille juridique.

A. Alan Smith

Selon Jean-Claude Buchot, figure emblématique du programme Erasmus à Grenoble,

*la création de l'acronyme particulièrement heureux « Erasmus » (European action scheme for the mobility of university students) revient à Alan Smith. On ne dira jamais assez le rôle crucial qu'il a joué à l'époque et sur le terrain dans l'acceptation du principe même des mobilités.*¹⁰³

Cet universitaire anglais, premier directeur du bureau Erasmus de 1987-1992, débute sa carrière au sein de la Conférence des recteurs allemands. Il est notamment chargé d'étudier le problème de la reconnaissance des diplômes. Idéalisme et pragmatisme se mêlent dans son approche et transparaissent dans les travaux tant pratiques (gestion des subventions aux « Programmes communs d'études » de la CE) que théoriques (articles sur la coopération européenne en enseignement supérieur) qu'il rédige. C'est dans cet esprit qu'il répond, en tant que directeur de l'Office Européen pour la Coopération en Éducation à Bruxelles, à la demande de la Commission de participer activement à la conception, à partir de 1985, du futur programme Erasmus. Il collabore à ce titre étroitement avec le responsable auprès de la Commission, Franz-Peter Küpper. Leur rôle s'étend de la phase préparatoire aux négociations du programme au sein de la Commission.

Aux yeux d'Alan Smith, le programme Erasmus relève d'une double philosophie : une dimension fortement économique tout d'abord avec le lancement du Marché unique en 1986 nécessitant la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, une dimension communautaire avant tout, avec un instrument de mobilité enclenchant un processus d'identification des citoyens. Se situant dans la continuité des Programmes communs mis en place en 1976, le programme met l'accent sur la mobilité européenne à grande échelle. Erasmus vise à laisser travailler ensemble les facultés, formant ainsi des liens de loyauté et fiabilité. L'initiative des réseaux de coopération revient aux responsables pédagogiques aidés dans leur tâche administrative par des services de relations internationales.

103 « Questions à Jean-Claude Buchot », *op. cit.*

B. Une grande bataille juridique et politique

Durant « dix-huit mois d'après négociations », Hywel Ceri Jones, directeur pour l'Éducation et la Formation, se bat pour l'adoption du programme Erasmus. Il est épaulé par des collaborateurs tels que Domenico Lenarduzzi, Franz Peter Küpper, et Michel Richonnier dans le cabinet du Commissaire responsable. Une grande bataille politique et juridique s'ouvre, portant notamment sur la compétence communautaire en matière d'éducation et sur le mode d'adoption du programme. Les partisans d'un vote à majorité simplifiée, selon l'article 128, s'opposent aux défenseurs du vote à l'unanimité selon l'article 235. Ces divergences contrastent avec l'adoption rapide du programme COMETT (coopération université-entreprise) le 24 juillet 1986. Si la lutte politique est ardue, la jurisprudence européenne permet de franchir un pas, reconnaissant la compétence communautaire en matière d'éducation. L'arrêt Gravier du 13 février 1985 étend la définition de l'enseignement professionnel à l'enseignement général, mettant ainsi implicitement en avant la compétence de la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le lancement de la proposition de la Commission concernant Erasmus se fait dans la foulée d'une imposante conférence en décembre 1985, rassemblant 450 participants représentant les gouvernements, les institutions européennes et les médias. Une conférence des recteurs tenue à Leuven donne également une impulsion significative à un moment crucial des négociations.

Le programme Erasmus est finalement voté le 15 juin 1987 par le Conseil des ministres de l'Éducation après avoir été rejeté trois fois. Cet aboutissement est dû au soutien du Parlement et à l'appui du président François Mitterrand lors du Conseil européen des 5-6 décembre 1986 de Londres. Elle résulte également d'un lobbying de l'Association des états généraux des étudiants d'Europe (AEGEE), qui, conviée à un dîner à l'Élysée le 15 mars 1987, convainc le président français François Mitterrand de la nécessité de mettre en place le programme communautaire.

Le programme se voit allouer un budget de 85 millions d'écus pour trois ans sur les 175 millions demandés par la Commission. La somme peut toutefois être revue par le Parlement. Adopté à l'origine pour une durée indéterminée, il ambitionne de développer les réseaux universitaires. L'aide financière à la mobilité doit servir à réduire les écarts de coût de la vie entre le pays de l'université d'origine et celui de l'université choisie. La coopération pose comme condition la réciprocité des échanges et la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études effectuées. Le programme vise une mobilité étudiante de 10 % de l'effectif total européen en 1992. Toutefois ce but quantitatif n'a été repris que dans les considérants (et non pas comme article contraignant de la décision en tant que telle).

§2 – Une gouvernance multiniveaux

La mise en place du programme Erasmus implique différents acteurs à l'échelle européenne et nationale.

A. À l'échelle européenne

Deux organismes entrent dans la mise en œuvre du programme et son évolution : le Bureau d'assistance technique Erasmus et la Task Force « Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse. »

1 Le Bureau d'assistance technique Erasmus

Afin de gérer la transition des Programmes communs en Erasmus, la Commission, aidée de l'Institut d'éducation à Paris, confie la tâche de la gestion technique des programmes à la Fondation européenne de la culture. Cette dernière crée, avec les financements de la Commission, le bureau Erasmus que dirige Alan Smith de 1987 à 1992. Le statut du bureau Erasmus montre que l'éducation n'occupe pas encore une place légitime dans la Communauté européenne : association de droit belge, le bureau est mis sur pied par la Fondation Européenne de la Culture de 1987 à 1995 dirigée par la Princesse Margriet des Pays-Bas.

Le bureau Erasmus est donc en charge de la mise en œuvre technique du programme comprenant les échanges, les programmes intensifs, la coordination des agences nationales, les projets pilotes tels qu'ECTS. À partir de 1992, il fonctionne avec un personnel de soixante personnes, un budget de presque 100 millions d'ECU et près de 2000 contrats par an. Alan Smith est entouré de jeunes européens enthousiastes. L'équipe est très cosmopolite et animée d'une profonde conscience européenne.

Voici le témoignage de José Gutierrez, recruté en 1989 comme expert afin d'évaluer les propositions de projets dans le domaine des sciences humaines, de la communication, et de sciences sociales : *Il y avait un environnement de travail très positif dans un contexte international, européen, qui n'était pas vraiment habituel à l'époque. Je travaillais dans un bureau dans lequel il y avait des Danois, des Français, des Allemands, des Hollandais, des Italiens, et toute cette communauté qui contribuait à la mise en œuvre d'un travail intéressant dans le secteur universitaire.*

2 La Task Force « Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse »

La reconnaissance du rôle de l'éducation dans la Communauté européenne progresse en mars 1989 lorsque celle-ci décide de mettre sur pied une structure propre, la Task Force « Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse » dirigée par Hywel Ceri Jones. Ce dernier participe avec les Commissaires aux réunions hebdomadaires organisées par le président de la Commission, Jacques Delors, à l'origine de cette nouvelle organisation. L'éducation ne dépend donc plus de la DG des Affaires sociales et de l'emploi. La création de la Task Force constitue une première institutionnalisation de l'éducation au sein de la Commission.

B. À l'échelle nationale : deux Grenoblois au Cnous

En France, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) qui est placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement et de la Recherche, crée un Comité national consultatif afin de gérer le programme Erasmus. Deux Grenoblois en font partie : le professeur Lespinard de l'Institut polytechnique de Grenoble et Jean-Claude Buchot, chargé des relations internationales de l'université des langues et lettres. Voici son témoignage :

Après l'Acte unique européen de 1985, les initiatives individuelles sont entrées progressivement dans une phase plus institutionnelle. Le directeur du Cnous de l'époque Albert Prevos avait ressenti la nécessité de réunir ceux qui pouvaient lui apporter réflexions et conseils sur la gestion mais également le développement et la promotion de ce qui, en 1987, deviendrait le programme Erasmus.¹⁰⁴

Parmi les membres du Comité national consultatif figurent des pionniers ayant cru au programme Erasmus : Martine Froissard d'HEC Reims, le président Lespinard de l'INPG et Régis Ritz, président de l'université de Bordeaux Montesquieu. Le Grenoblois Jean-Claude Buchot joue un rôle prépondérant. À Bruxelles, il est rapporteur du groupe « Gestion et finance » lors du lancement d'Erasmus. Sur le plan local, son implication au sein de l'université des Langues et Lettres sert d'exemple aux autres universités grenobloises dont celle des sciences sociales.

Dans la mise en œuvre du programme, l'agence Erasmus, basée à Bordeaux, sert également de relais.

C. À l'échelle locale

Sans le dynamisme et l'engagement d'Européens convaincus, le programme n'aurait pas connu un tel succès.

1 *L'exemple de Jean-Claude Buchot*

Jean-Claude Buchot participe grandement à l'eupéanisation de l'université et de la ville de Grenoble à travers trois initiatives : les journées Erasmus, la création d'« Horizon 92 » et du « Comité pour Maastricht ».

L'économiste grenoblois possède une véritable aura sur le plan national et européen avec l'organisation de « Journées Erasmus ». Dès la première manifestation en octobre 1988, le directeur du bureau Erasmus, Alan Smith, est présent, l'assurant du soutien de la Commission. Introduites par le directeur du Cnous, M. Prevos, ces journées rassemblent une centaine d'établissements. En 1990, Alan Smith, directeur du bureau Erasmus de Bruxelles, se déplace pour l'occasion ainsi que 220 directeurs

104 « Questions à Jean-Claude Buchot », *op. cit.*

de programmes de 1 850 établissements. En décembre 1990, le prix Erasmus est décerné à Jean-Claude Buchot par un jury présidé par le Baron Crespo, président du Parlement. Il rend hommage à un représentant du monde universitaire dont les efforts ont contribué de façon remarquable au développement du programme Erasmus et à travers lui de l'Europe des universités.

L'engagement européen de Jean-Claude Buchot se prolonge au sein de la municipalité grenobloise. Dès 1988, il milite auprès du conseil municipal et du conseil général de l'Isère pour la création d'une structure visant à informer les habitants de la ville de Grenoble et du département des conséquences de l'ouverture des frontières en 1993. Il souhaite également intégrer les 3 500 étudiants étrangers venus étudier à Grenoble. Il crée ainsi, avec la complicité de Joël De Leiris, adjoint aux relations internationales, « Horizon 92 ». Le local d'information, d'exposition et de rencontres bénéficie du soutien financier du maire de Grenoble, Alain Carignon, grâce à un budget annuel de 700 000 francs (100 000 euros). L'action militante de Jean-Claude Buchot se poursuit avec la fondation d'un « Comité pour Maastricht » également soutenue par le maire de Grenoble. Cet exemple grenoblois n'est pas un épiphénomène : à Rennes, le « Comité Europe », relais associatif de l'université, voit le jour en septembre 1992.

Un an après le référendum de Maastricht, « Horizon 1992 » est rebaptisé « Horizons Grenoble international. » Son inauguration en octobre 1993 attire les correspondants de deux grands magazines internationaux *Times* et *Stern*. De même, la présence du directeur du Pôle scientifique européen Jean-Marie Martin-Amoroux, du secrétaire général du rectorat Serge Darmon atteste de son rayonnement. Selon un journaliste du *Dauphiné Libéré* :

*Horizons Grenoble International se veut au cœur d'un réseau d'acteurs impliqués dans les échanges internationaux : chercheurs universitaires, dirigeants et cadres, représentants du monde associatif.*¹⁰⁵

Une aide au logement pour les chercheurs est apportée par l'intermédiaire du bureau BLANC, une initiative qui sera reprise dans d'autres universités. Par ailleurs, les rencontres d'étudiants tous les premiers et troisièmes mercredis du mois connaissent un grand succès.

Tandis que la mobilité se met en place à l'échelle européenne de façon institutionnalisée, un autre programme pilote voit le jour visant à une meilleure reconnaissance des périodes d'études grâce au transfert de crédits. Il s'intitule European credit transfer system (ECTS).

2 L'expérience ECTS avec le professeur Solé

Le programme ECTS, première pierre d'Erasmus, s'inspire du système américain de crédits permettant à un étudiant de valider les modules suivis lors de son cursus

105 *Le Dauphiné Libéré*, 10 avril 1992.

effectué dans plusieurs universités américaines. En France, l'UFR d'Histoire de Grenoble fait partie des universités pilotes grâce à l'implication du professeur Jacques Solé. Le programme pilote repose sur un fonctionnement original, mettant en avant la mobilité dans des disciplines autres que linguistiques.

Plusieurs facteurs contribuent à la participation du département d'histoire dans le programme ECTS. Tout d'abord, le voyage à Bruxelles effectué en 1988 par l'équipe de la présidence Bernard Pouyet afin de découvrir les nouveaux programmes européens. Jacques Solé y participe en tant que vice-président chargé des relations internationales. Lors de cette visite, des entretiens ont lieu avec les « technocrates » de Bruxelles, animés d'une véritable vision de l'Europe selon l'historien. Lors d'un colloque à Nancy sur « l'Europe et les universités », le professeur Solé fait alors la connaissance d'un membre de la Commission, un historien gallois, élève de Cobb, spécialiste comme lui de la Révolution française. Par ce contact, Jacques Solé prend connaissance du programme pilote ECTS et pose la candidature de l'université. Le programme, qui prévoit la sélection d'une université dans la capitale et en province sélectionne Paris et Grenoble.

Le programme pilote est créé en 1989 pour un maximum de 6 ans (1989-1990/1994-1995). Dans sa phase pilote, il regroupe soixante universités et s'adresse à cinq disciplines: la gestion des affaires, la chimie, la médecine, le génie mécanique et l'histoire. Les étudiants cumulent, par les cours suivis, soixante crédits par an ou trente crédits par semestre. Ils bénéficient de la gratuité des frais d'inscription dans l'université d'accueil et d'une bourse Erasmus cumulable avec la bourse nationale. Dans chaque discipline, douze établissements sont sélectionnés, un par petit pays et deux pour les grands. Le groupe d'historiens est placé sous l'autorité de Robert Waagenar, directeur du service administratif de l'université de Gröningen aux Pays-Bas. Chaque délégation comporte un représentant du milieu administratif et un enseignant, en l'occurrence pour Grenoble, Alain Spalanzani et Jacques Solé.

Dans la phase de lancement du programme ECTS, un congrès d'information est organisé à Grenoble. Le projet provoque une réticence de certains universitaires qui craignent une remise en cause de leur système. Face à leur résistance, le *Guide du candidat* précise que le programme « ne règle nullement le contenu, la structure ou l'équivalence de programmes définis par les universités elles-mêmes. »

La mise en marche du programme ECTS à Grenoble est progressive. En 1989, sept étudiants grenoblois rejoignent les universités de Cork, du Sussex, d'Édimbourg et de Tübingen tandis que dix étudiants européens sont accueillis. En 1992-1993, ils sont quatorze étudiants grenoblois à participer au programme pour des destinations plus variées incluant l'Espagne et la Grèce. Appliqué au département d'histoire en 1989, ECTS est étendu aux domaines de la gestion et de l'économie en 1995. Le coordonnateur fait à cette occasion deux réunions pour sensibiliser les autres départements. L'introduction de crédits ECTS dans les autres disciplines (en droit, langue, mathématiques et informatique, marketing et gestion des ventes) est prévue à la rentrée 1997.

À l'origine, le projet est géré d'université à université. Les subventions européennes permettent l'organisation de rencontres dans les universités partenaires ainsi qu'une réunion de fin d'année. Le programme prend ensuite de l'ampleur avec l'adhésion croissante de nouveaux pays, accompagnée d'une gestion administrative plus lourde. D'autres programmes se greffent : échanges de professeurs, programmes intensifs rassemblant professeurs et étudiants. En 1997, les échanges d'enseignants au sein de l'UFR d'histoire concernent à Grenoble un tiers de l'effectif.

En conclusion, le programme ECTS participe à l'émergence d'une conscience européenne. Selon Jacques Solé, il permet la multiplication des contacts personnels, la découverte des systèmes universitaires et surtout de se confronter au vécu de la réalité multiculturelle lors de grandes réunions organisées par la Commission à Bruxelles et dans d'autres villes européennes : Pampelune, Salonique, etc. Si la généralisation du programme ECTS à d'autres disciplines nécessite encore plusieurs années, la mise en place de réseaux avec le programme Erasmus connaît un grand succès à l'université des sciences sociales et sur le site grenoblois.

§3 – Erasmus à l'université des sciences sociales et sur le site grenoblois

À l'université des sciences sociales, la progression des échanges interuniversitaires grâce à Erasmus est rapide. Jacques Solé, vice-président aux relations européennes à l'université explique ce phénomène :

Que cela s'explique par sa position géographique, le brassage des populations ou une certaine jeunesse d'esprit de ses membres, l'université grenobloise a pratiqué de longue date une ouverture européenne bien comprise. C'est ainsi que les enseignants d'AES, de Sciences économiques, de Droit et de Sciences politiques admettent le principe d'échanges.¹⁰⁶

Les premiers échanges tissés dans le cadre des programmes communs (1976-1986) facilitent la mise en place des premiers accords de coopération. De plus, le président Bernard Pouyet soutient dès le début l'action communautaire. Un an après le lancement d'Erasmus, il décide de se rendre avec son équipe à Bruxelles afin de rencontrer les principaux responsables des programmes Erasmus, COMETT et Nouvelles technologies. Suite à ce voyage, Michel Chatelus, en charge de la recherche, rédige, en avril 1988, un article intitulé « Défi » dans lequel il souligne la nécessité de « privilégier des axes de recherche reconnus, d'encourager une synergie et coopération locale, régionale et internationale, avec nos voisins européens notamment. »¹⁰⁷

Le succès d'Erasmus se mesure tout d'abord de façon quantitative au regard du volume d'étudiants entrants et sortants. Il s'évalue également sur le plan qualitatif en terme de réseaux mis en place par les universitaires. Le programme

106 Jacques Solé, « Erasme », *Intercours* n°3 du 4 au 10/01/1988.

107 *Intercours* n°14 du 28/03/1988 au 3/04/1988.

Erasmus connaît trois phases: le lancement en 1987, son renouvellement en 1990 et son intégration au sein du programme Socrates à partir de 1995 qui regroupe les programmes d'éducation scolaires et universitaires. Si les années 1990-1994 connaissent une progression rapide de la mobilité et des réseaux, l'introduction du programme Socrates en 1995 correspond à une phase d'institutionnalisation de la politique communautaire d'éducation et de formation.

A. Une mobilité européenne accélérée (1990-1994)

Durant les deux premières phases du programme Erasmus, le premier effet est l'envol de la mobilité. L'objectif fixé des 10 % de mobilité étudiante en 1992 est-il pour autant atteint? Un arrêt sur image permet de faire le point. Par ailleurs, l'exemple de réseaux thématiques et d'initiatives originales permet d'illustrer l'Europe des universités en train de se construire.

1 1987-1991: l'envolée des échanges

L'envolée des échanges universitaires européens est un phénomène général qui se constate à l'échelle européenne et au niveau du site grenoblois et plus particulièrement au sein de l'université des sciences sociales.

La mobilité européenne décolle de 1987 à 1990, les étudiants étant neuf fois plus nombreux à partir depuis l'introduction du programme.

	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Total (EU-25 + EEE + 2 pays candidats)	3 244	9 914	19 456	27 906

Source: Progress towards the Lisbon objectives in education and training – 2005 Report.
Données: DG Éducation et culture (programme Erasmus).

Tableau 2. Les chiffres de la progression de la mobilité Erasmus (1987-1991).

Hywel Ceri Jones explique le succès d'Erasmus à travers ces lignes:

*Selon moi, il réside dans le fait que ces programmes furent conçus pour libérer les initiatives partant du bas sur une base entièrement volontaire et décentralisée. Ils remettent de façon décidée/ferme le pouvoir d'initiative aux mains des universités dans leur quête et leur développement de partenariats à l'étranger.*¹⁰⁸

108 Hywel Ceri Jones, "Changing world: perspectives and strategies for international educational exchange", Berlin, Allemagne, 1992, Council on international, educational exchange.

Au sein du site universitaire grenoblois regroupant les trois universités et l'INPG, la mobilité globale étudiante évolue très rapidement sur l'ensemble du site grenoblois. La comparaison entre les années 1989 et 1990 illustre cette tendance :

Pour l'année universitaire 1990-1991, les étudiants entrants étaient 5 618 (sur un ensemble de 45 221 étudiants) soit 800 de plus (500 provenant de pays européens) que la rentrée universitaire 1989-1990.¹⁰⁹

Les données de 1990 montrent la nette prépondérance de la mobilité étudiante au sein de l'université des Langues et Lettres (U3) symbolisée en clair sur le camembert avec 49 % de sortants et 45 % d'entrants. L'université des sciences sociales occupe respectivement la troisième place pour les sortants (19 %) et la seconde place pour l'accueil des étudiants européens (27 %).

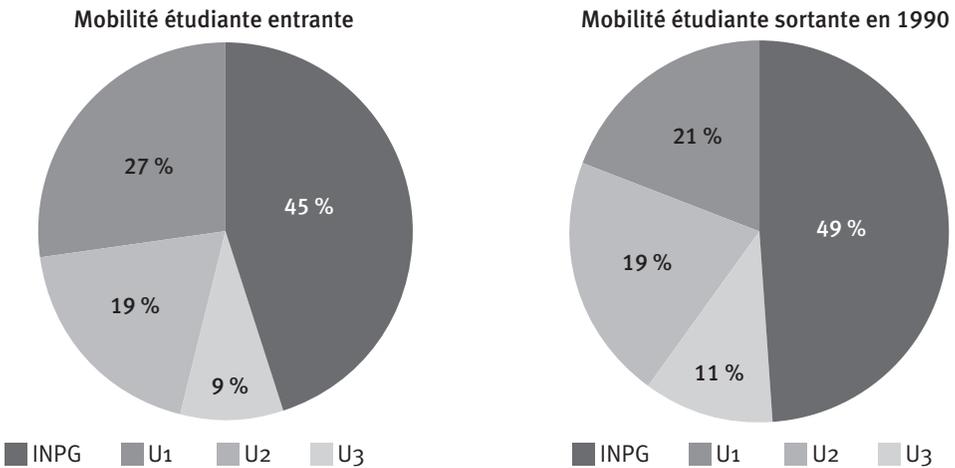


Figure 9. Mobilité sortante et entrante sur l'ensemble du site grenoblois en 1990¹¹⁰.

Le journal *Libération* élit Grenoble III en tête des universités les plus européennes de l'Hexagone, suivie de Strasbourg III, Mulhouse III et Grenoble II.

Au sein de l'université des sciences sociales, les accords universitaires et les départs d'étudiants augmentent de façon remarquable.

109 Sandrine Gariglio, « Grenoble ville ouverte », *Le Dauphiné libéré*, 9 août 1991.

110 Muriel Bourdon, *Histoire des échanges universitaires intra européens à l'université de Grenoble depuis 1970*, Mémoire de DEA, dir. Pierre Guillen, 1994, p. 20.

Erasmus	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Nombre de programmes (PIC)	Non renseigné	14	24	39
Nombre d'étudiants	25	47	120	200

Source : *Intercours* de novembre et décembre 1989.

Tableau 3. Évolution de la mobilité Erasmus.

L'accroissement du nombre de partants est de plus de 400 %. Ils bénéficient de bourses Erasmus variant de 7 000 francs (1 067 euros) à 10 000 francs (1 524 euros) par étudiant pour dix mois. À celles-ci s'ajoutent les efforts du département et de la région qui permettent une bourse moyenne de 20 000 francs (3 048 euros) pour 10 mois.

En 1989, afin de mieux préparer les étudiants, le Centre de langues vivantes est créé par le vice-président aux affaires internationales Alain Spalanzani. Il accueille plus de 300 étudiants venant étudier au choix quatre langues : anglais, allemand, italien et espagnol. Cette même année, le réseau des universités partenaires s'enrichit. Il s'ouvre à Dundee et Wolverhampton polytechnic pour le Royaume-Uni et à l'université de Constance pour l'Allemagne. L'accord est signé lors de la commémoration du trentième anniversaire de jumelage de l'université des sciences sociales avec celle de Fribourg-en-Brisgau.

2 Des réseaux et des JEU

Sous l'impulsion du programme Erasmus, plusieurs réseaux thématiques de recherche et d'enseignement se mettent en place. Certains sont même issus du premier programme européen de mobilité de 1976, par exemple le réseau STAR. Enfin, l'organisation de jeux européens par le service des sports constitue une autre initiative originale, clin d'œil aux Jeux olympiques mais dans un cadre européen.

Au milieu des années 1980, l'économiste Bernard Ruffieux, chargé des Affaires européennes au sein de l'UFR DGES (Gestion économique et sociétés) promeut la mobilité étudiante, ayant lui-même eu l'occasion de partir étudier dans le Sussex. Il intègre le réseau STAR, un programme commun dirigé par Limerick en Irlande, qui prévoit l'échange d'étudiants dès la première année d'études. Sous « Erasmus », le réseau s'élargit à vingt-neuf pays dirigés par l'université de Maastricht. Les échanges d'étudiants connaissent un vif succès, plus de la moitié d'une promotion grenobloise partant à l'étranger. Financé pendant huit ans par la Commission européenne, ce réseau permet l'échange de pratiques pédagogiques. Grâce à l'université de Maastricht spécialisée dans le Problem based learning, les Grenoblois font partie, à l'initiative d'Alain Fleury, du réseau EDINEB sur l'innovation pédagogique qu'elle anime.

À partir de 1989, des Jeux européens universitaires sont organisés par la faculté de sciences économiques sous la responsabilité de son directeur Jacques Calvet et du service des sports de l'UPMF. Selon son représentant, Pierre Chaix :

L'initiative est partie du programme Erasmus. L'idée était d'organiser un événement sportif avec les universités étrangères concernées par les échanges Erasmus.¹¹¹

L'organisation de cette manifestation trouve un cadre privilégié dans une ville qui a accueilli les Jeux olympiques en 1968.

En 1993, les JEU rassemblent les universités européennes de Turin, Madrid, Barcelone, Louvain et Prague auxquels s'ajoutent quatre universités françaises. Les épreuves comprennent un semi-marathon, des tournois de sports collectifs, du water-polo, de la régates, de l'aviron, et des spectacles de danse contemporaine. Le Pôle universitaire européen participe financièrement à cette initiative. À travers cet exemple se rejoignent les valeurs de fraternité et de paix, fondement de l'Olympisme et de l'idéal européen. La place et le rôle de l'Olympisme dans l'éducation en Europe font encore aujourd'hui l'objet de débats. En restaurant en 1896 les Jeux olympiques, le baron Pierre de Coubertin ne voulait-il pas réformer la société par la pédagogie et par le sport ?

Le succès du programme Erasmus est un facteur déterminant de l'inscription de l'éducation et de la formation dans le traité de Maastricht.

B. Arrêt sur image en 1992

Lors de la présentation de la première phase du programme Erasmus en 1987, les pionniers avaient envisagé de favoriser une mobilité étudiante de 10 % de l'effectif total. Dans les faits, le bilan est moins optimiste. Lors des journées Erasmus organisées à Grenoble en 1992 par Jean-Claude Buchot, le journal *Le Monde* du 26 mars titre : « Erasmus en quête de relais. Le plus connu des programmes européens souffre de son succès. » La journaliste Élisabeth Deval relate l'intervention d'Alan Smith :

Au fond, le programme Erasmus sert-il à quelque chose ? L'humour britannique dont Alan Smith a agrémenté son intervention devant quatre cents responsables français de ce programme européen d'échanges universitaires réunis les 19 et 20 mars à Grenoble, n'est pas totalement dénué de fondement. Après l'enthousiasme qui a accompagné le lancement, il y a cinq ans, du premier grand programme de la Communauté en matière d'éducation, la question se pose en effet : dans un contexte de restrictions budgétaires, quel sort sera réservé aux aides à la mobilité ?

La répartition des subventions accordées par la Commission des communautés européennes à la France en 1992 dans le cadre des programmes Lingua et Erasmus montre que les universités de la région Rhône-Alpes sont les mieux subventionnées avec 23,5 % du total contre 16,2 % pour l'Île de France pourtant en seconde position. Les

111 *Intercours* n° 65 du 6 au 12 décembre 1989.

universités du site grenoblois reçoivent les deux tiers de ce pourcentage. Quels sont les effets des programmes européens sur la mobilité globale ? Les statistiques de 1992 concernant les quatre universités montrent que les étudiants étrangers venus poursuivre leurs études à Grenoble sont en majorité d'origine Africaine.

Origine géographique	Flux entrant
Afrique	2 374 2/3 d'origine marocaine, algérienne et tunisienne
Europe	1 766 CE: 1 539 AELE: 111 Pays de l'Est: 106 Chypre, Islande: 10
Proche et Moyen-Orient	470
Amérique du Nord	392
Extrême-Orient, Asie du sud-Est, Océanie	379
Amérique latine et Caraïbe	239

Source : *Le Dauphiné Libéré*, 3 août 1992.

Tableau 4. Nombre d'étudiants étrangers sur le site grenoblois en 1992 (source brute).

Les liens avec le continent africain restent encore dominants en raison de l'héritage de la politique coloniale. L'Europe arrive en seconde place, ce qui implique une europanisation des universités. Les nationalités les plus représentées sont dans l'ordre l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Grecs, avec une quatrième place pour l'Italie. La troisième position est occupée par le Proche et Moyen-Orient, zones d'influence de la France à travers la francophonie. Viennent ensuite en quatrième place les étudiants américains, précédant l'Asie et d'Océanie dont l'éloignement géographique et la situation politique ne facilitent pas les échanges.

Les disciplines les plus prisées par les étudiants européens sont les lettres, suivies des sciences. Le droit et l'économie sont ensuite les études les plus prisées. Ces chiffres expliquent la volonté des fondateurs du programme d'attirer une mobilité autre que linguistique. Il est vrai que le Centre universitaire d'études françaises qui dépend de l'université des langues et lettres draine de nombreux étudiants. Ces chiffres attestent également du dynamisme de Jean-Claude Buchot.

Formation	Amérique	Afrique	Europe	Asie	Total
Droit	49	278	178	30	535
Économie	55	362	184	72	873
Lettres	373	491	921	234	2 019
Sciences	125	879	344	322	1 670
Médecine, Pharmacie	22	279	54	170	525
IUT et autres	7	85	85	19	196
TOTAL	631	2 374	1 766	647	

Source : *Le Dauphiné Libéré*, 3 août 1992.

Tableau 5. Les disciplines choisies par les étudiants étrangers.

C. L'inscription de l'éducation et de la formation dans le traité de Maastricht

En 1992, l'Europe de l'éducation sort enfin de sa semi-clandestinité légale. L'inscription de l'Éducation dans le traité de Maastricht est « une clarification attendue mais aussi un symbole » qui donne à l'Union un visage humain.¹¹² Elle officialise des pratiques de coopération existant depuis les premiers programmes communs des années 1970. L'Union européenne affirme ainsi sa volonté d'« apporter une contribution à une éducation et à une formation de qualité ainsi qu'à l'épanouissement des cultures des États membres. »

L'insertion de l'éducation dans le Traité se fait à travers l'adoption des articles 126 (Éducation et jeunesse) et 127 (Éducation professionnelle) dans le chapitre VIII dédié à la politique sociale. L'adoption des programmes éducatifs et de formation se fait plus aisément grâce à la procédure de codécision.

Selon le principe de la subsidiarité, l'intervention de la Communauté n'a lieu *que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire.*¹¹³

En 1994, les programmes communautaires d'éducation et de formation arrivent à leur terme. La génération qui leur succède pour la période 1995-1999, marque une rationalisation des actions en deux groupes, l'un dédié à l'éducation, le programme Socrates, et l'autre à la formation, le programme Leonardo da Vinci.

112 Luce Pépin, *op. cit.*, p. 143.

113 Article 3B, traité de Maastricht sur l'Union européenne, 1992.

§4 – La rationalisation des programmes d'éducation et de formation

Avec le programme Socrates, l'eupéanisation de l'enseignement supérieur devient un objectif clairement affiché, liant la Commission aux universités par un contrat dans lequel ces dernières énoncent leur stratégie européenne. La formation à l'échelle européenne, impulsée par le programme Leonardo, conduit l'université Pierre-Mendès-France à déposer des projets originaux.

A. Un programme d'éducation : Socrates

Le programme Socrates regroupe l'enseignement supérieur et l'enseignement scolaire. Il reprend Erasmus et Lingua auxquels il ajoute l'enseignement ouvert et à distance et l'éducation des adultes. Basée sur l'article 126 du traité, cette approche globale conduit l'université à présenter une stratégie européenne cohérente. Elle doit en effet présenter à la Commission le bilan de son eupéanisation. Dans sa Charte, l'introduction de la dimension européenne dans l'enseignement fait ainsi l'objet d'un projet original de la part de la responsable du service des relations européennes et internationales, Jacqueline Domenach.

1 Un bilan sur l'eupéanisation de l'UPMF avec Socrates

L'adoption en mars 1995 du programme Socrates marque un tournant dans la politique européenne d'éducation. Il s'agit de dépasser « la seule mobilité étudiante, l'objectif est de promouvoir une réelle dimension européenne de l'enseignement supérieur, tant au niveau des contenus que des activités, des méthodes ou des procédures. »¹¹⁴ Ce programme démarre parallèlement avec le lancement de l'Union économique et monétaire, faisant de l'éducation un de ses atouts.

Socrates conduit à une institutionnalisation de la politique universitaire. Dans son contrat de candidature, l'université doit désormais faire le point sur son eupéanisation, afficher ses priorités européennes et déclarer ses stratégies en la matière. Jacqueline Domenach, vice-présidente chargée des relations européennes et internationales, identifie ainsi en juin 1996 cinq priorités pour l'université Pierre-Mendès-France¹¹⁵. Si la mobilité des étudiants et enseignants chercheurs constitue un axe important aux côtés de l'eupéanisation des formations et de la recherche, celle-ci doit s'effectuer dans le cadre des nouvelles technologies et de la mise en réseau du Centre régional des œuvres universitaires (CROUS) avec le Service des relations européennes et le Centre des langues vivantes. Une cinquième initiative consiste enfin à mettre en place un module européen sur « les États-Nations face à l'Europe-Analyse des représentations.

114 *Intercours* n°286 du 26/11 au 2/12/1996.

115 Université Pierre-Mendès-France, *Candidature à un contrat institutionnel 1997-1998 dans le cadre du programme Socrates*, juin 1996.

Concernant les moyens administratifs mis en œuvre, le service des Relations européennes et internationales (REI) vient en appui à celui des composantes de l'université. Il « organise l'information des étudiants grenoblois qui partent, gère les dossiers de bourses et offre toutes les modalités d'accompagnement au départ » et accueille les étudiants étrangers.

2] *Façonner les représentations de l'Europe communautaire des étudiants*

En 1997, l'eupéanisation de l'université dépasse le stade réticulaire pour devenir la mission du service des relations européennes et internationales de l'université. L'initiative d'un travail sur les représentations de l'Europe communautaire des étudiants émane en effet de Jacqueline Domenach qui dirige le service des Relations Européennes et Internationales. Juriste de formation elle met en place un programme intensif pluridisciplinaire sur « Les États nations face à l'Europe » à partir de 1997. L'objectif est *d'analyser les représentations de l'Europe communautaire développées par les États Nations. Les représentations constituent un élément explicatif important des différentes étapes de la construction européenne et de l'identité de l'Union européenne.* L'approche pluridisciplinaire et comparative s'adresse dans un premier temps à une cinquantaine d'étudiants en licence mais le projet a pour but d'offrir à un maximum d'étudiants une sensibilisation à la construction européenne à travers les réactions des États, des forces sociales et économiques de chaque État. Il rassemble des partenaires historiques tels que la faculté de droit de Fribourg-en-Brigau, de sciences politiques de Göttingen, d'histoire et de sciences politiques de Gand.

Le module se divise en trois parties comprenant l'héritage des États face à la construction européenne, la diversité des modèles institutionnels et le rôle des acteurs économiques et sociaux dans la construction européenne.

Ce projet s'appuie largement sur l'Espace Europe, le DEA d'études européennes. Il « permet de valoriser les acquis des formations qui résultent des expériences consécutives à l'obtention d'une chaire Jean Monnet en économie européenne et des actions Jean Monnet en institutions européennes et en droit européen ».

Parallèlement à ce projet, le Centre de langues vivantes forme une cinquantaine d'étrangers qui suivent des modules sur la connaissance de l'Europe, de Grenoble et de sa région (50 heures). Ils sont financés par la région et par l'université. L'histoire de la construction européenne, les institutions et les politiques européennes sont enseignées dans le cadre de l'action Jean-Monnet dans plusieurs langues (français, anglais, allemand, italien).

B. Leonardo da Vinci

Le programme Leonardo da Vinci imprime sa spécificité dans un contexte économique particulier : l'émergence de la société de la connaissance. Le projet Biblex mis en œuvre à Grenoble est dédié à la formation des bibliothécaires. Plus largement, la politique européenne en matière de formation fait l'objet d'une étude du Laboratoire des Sciences de l'éducation.

1 Le contexte et le principe

Adopté le 6 décembre 1994, le programme Leonardo da Vinci est lancé dans une phase de rationalisation des projets communautaires. Il regroupe les programmes dédiés à la formation professionnelle tandis que Socrates rassemble le volet « Éducation ».

Cette démarche souligne le souci de la Commission de préparer les Européens aux changements économiques, tout en préservant la cohésion économique et sociale et en améliorant la formation des Européens. L'adoption du programme Leonardo da Vinci fait partie d'un cadre plus vaste englobant la politique de cohésion économique et sociale et le développement économique de l'Union européenne. L'adoption par la Commission d'un Livre Blanc *Enseigner et apprendre : vers la société cognitive* en novembre 1995 va dans ce sens.

Dans son principe, le programme Leonardo da Vinci établit une passerelle entre la formation et l'entreprise.

Selon Michel Charlot, chargé de mission « Enseignement supérieur » pour le projet Leonardo Da Vinci au niveau national, *il s'agit de rapprocher au niveau européen, deux univers : d'un côté les organismes de formation (l'université, mais aussi les chambres de métiers, les lycées agricoles, les BTS, etc.) et de l'autre, le monde du travail, à travers des structures économiques.*¹¹⁶ Le programme vise à donner aux étudiants une expérience de la mobilité qu'ils pourront transposer lors de la recherche d'emploi.

2 Un exemple grenoblois : Biblex (1997-2000)

Le projet Bibliothèques contre l'Exclusion (Biblex) (1997-2000) naît d'une visite à Bruxelles en 1995 du vice-président en charge de la formation continue, François Petit, et du directeur de Mediat François Saby¹¹⁷. Les deux Grenoblois découvrent le programme Leonardo dont l'axe sur la lutte contre l'exclusion par la démocratisation du savoir correspond à la politique française appliquée aux bibliothèques. Interpellé en tant que chargé de la formation continue des bibliothécaires, François Saby, met sur pied le projet Biblex.

Appliqué à quatre pays (Allemagne, Italie, Hongrie et France), sa mission est de :

redéfinir les missions de la bibliothèque (service public au cœur de la cité, expression de la citoyenneté), de proposer de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles réponses, concernant le problème de l'exclusion, qu'elle soit sociale, physique ou culturelle.

Un outil de formation des bibliothécaires et des stratégies d'accompagnement grâce aux nouvelles technologies sont progressivement élaborés lors d'échanges d'information

¹¹⁶ *Intercours* n°427, 3 avril 2001.

¹¹⁷ Mediat, fondé par Cécil Guitart, est un centre de formation aux métiers du livre qui dépend de l'UPMF.

entre spécialistes de la formation ou de terrain. Plusieurs conférences sont organisées à cet effet. Utilisé dans les quatre pays, cet outil de formation connaît un grand succès en France auprès d'un vaste public incluant les collectivités territoriales.

Dans son principe, Biblex répond à l'objectif de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. S'appuyant sur l'accès le plus large possible à la formation et à l'information, il correspond à ce désir d'« utopie nécessaire » formulé par le président de la Commission européenne Jacques Delors de faire reculer « la pauvreté, l'exclusion, les incompréhensions, les oppressions, les guerres. »¹¹⁸ Dès 1993, le président de la Commission identifie deux bouleversements fondamentaux dans la société européenne : la nouvelle révolution technologique, celle de la société d'information, et l'accélération des phénomènes d'interdépendances dans le mouvement de mondialisation.¹¹⁹

Dans le Livre blanc sur *La croissance, la compétitivité et l'emploi*, le pari sur l'éducation et sur la formation tout au long de la vie constitue le cœur de la dimension sociale. Le sociologue Alain Touraine rejoint cette analyse. Dans la société postindustrielle, où la croissance dépend de plus en plus du savoir et de l'information, cette évolution fait ainsi perdre aux décisions économiques leur centralité. La mise en place du programme Leonardo da Vinci sur la formation prépare les Européens à l'étape suivante : celle de l'élaboration de la société de la connaissance.

3 Une réflexion en réseau sur la formation professionnelle

Le programme Leonardo et la mise en place d'une politique européenne de formation intéressent tout particulièrement Gérard Figari du département des sciences de l'éducation de l'université Pierre-Mendès-France. Cet universitaire possède une grande expérience en ingénierie éducative européenne : fondateur du DESS « Métiers de la formation » depuis 1987, il est à l'origine de doubles maîtrises avec les universités de Lisbonne et de Hongrie et participe à la Commission d'évaluation des universités portugaises dans le domaine des sciences de l'éducation.

Partant de cette expérience du terrain, Gérard Figari organise des séminaires européens dans lesquels prennent régulièrement part le président de l'Association européenne d'éducation comparée (ADMEE-Europe), des représentants de la Commission européenne, du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEPOF), du ministère et du Conseil régional. En mai 1995, le colloque sur « Les politiques européennes en matière de formation : actualités et perspectives » mesure ces politiques à l'aune d'une Europe de la solidarité, du développement économique et culturel de l'Union. À partir de 1997, cette réflexion se prolonge par l'organisation de programmes intensifs dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble des enseignants, étudiants et professionnels sur les enjeux culturels des politiques de formation professionnelle en Europe.

118 Jacques Delors, *L'éducation ou l'utopie nécessaire*, Rapport à l'Unesco de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, Paris, 1996.

119 Jacques Delors, *Mémoires*, p.417.

§5 – La naissance d'une identité européenne ?

Selon Jacques Delors, Erasmus transforme les étudiants en « militants de cette cinquième liberté, celle de la circulation des idées. »¹²⁰ Le programme conduit-il pour autant à la genèse d'une identité européenne des étudiants ? Plusieurs études sont menées à ce sujet au niveau européen et à l'échelle régionale.

Les études conduites par le professeur Teichler de l'International Centre for Higher Education research (INCHER-Kassel) sur l'impact du programme Erasmus à l'échelle européenne n'indiquent pas nécessairement une attitude plus positive vis-à-vis de la construction européenne. Elles révèlent a contrario une meilleure connaissance des pays, une consolidation des liens pouvant conduire jusqu'au mariage. Selon Aziliz Gouez, chargée d'études auprès du *think tank* « Notre Europe » :

*Les jeunes Européens d'aujourd'hui voyagent beaucoup plus que leurs grands-parents, sans que cela semble nourrir une profonde conscience européenne. Sans doute faut-il voir là une sorte d'effet générationnel. Pour eux, et cela est inestimable, la Concorde européenne (matches de foot exceptés !) relève davantage du donné que d'une dimension à conquérir.*¹²¹

Alors que certains chercheurs mentionnent l'émergence d'une identité européenne, il existerait donc un fossé entre l'Europe politique en construction et l'Europe des citoyens. Aux yeux des promoteurs du programme Erasmus à Bruxelles, l'émergence d'une véritable communauté d'enseignants et d'étudiants est en cours. José Gutierrez du bureau Erasmus témoigne :

La pression des individus que ce soit les professeurs qui ont été à l'origine des programmes ou des étudiants eux-mêmes qui se sont très vite structurés, organisés et sont devenus une image de l'action communautaire, est très importante de ce point de vue-là.

À l'échelle régionale, Vassiliki Papatsiba a consacré sa thèse aux effets de la mobilité sur les étudiants Rhônalpins notamment sur leur identité culturelle. Son travail, publié sous le titre *Des étudiants européens : Erasmus ou l'aventure de l'altérité* montre que l'expérience de l'immersion dans une culture étrangère conduit surtout à un questionnement sur soi et à la découverte de nouveaux codes sociaux et culturels. Elle ne conduit pas nécessairement à l'émergence d'une conscience européenne. Le manque de préparation des étudiants notamment en serait l'une des causes, ce qui conduit Vassiliki Papatsiba à insister sur l'implication nécessaire des acteurs institutionnels pour structurer et donner plus de sens à cette expérience.

La région Rhône-Alpes fait partie des acteurs qui s'impliquent vigoureusement dans la promotion de la mobilité donnant lieu à une gouvernance horizontale avec l'université Pierre-Mendès-France.

¹²⁰ Jacques Delors, *op. cit.*

¹²¹ Aziliz Gouez, « Le débat sur l'identité européenne : mise en perspective historique » in *La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union*, Compte rendu du séminaire du 24 novembre 2005, Notre Europe, Études et Recherches n° 48.